

CANADA
Province de Québec
District :
Localité :
N° de dossier :

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

et

Partie

**PROTOCOLE DE L'INSTANCE
CRITÈRES DE SÉLECTION
(art. 148 et 150 C.p.c.)**

Les articles 20 et 148 C.p.c. prescrivent que les parties sont tenues de coopérer pour établir le protocole de l'instance.

1. Vous devez **obligatoirement remplir** cette page lors du dépôt au dossier de la cour du **1^{er} protocole** de l'instance. (**Ne pas remplir cette page** si vous déposez une proposition de protocole de l'instance ou un protocole de l'instance modifié.)
2. Veuillez placer cette page devant le protocole de l'instance (avant la page 1) et les brocher ensemble, le cas échéant.
3. Vous devez répondre à chacune des questions suivantes en cochant la case appropriée. Une réponse positive ou l'absence de choix implique que le protocole sera présenté au tribunal pour examen.

Les parties demandent une prolongation de délai pour la mise en état du dossier : (ligne 3 du protocole)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les parties demandent une conférence de gestion de l'instance lors du dépôt du premier protocole : (ligne 5 du protocole)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les parties requièrent une durée approximative de l'instruction de plus de deux jours : (ligne 6 du protocole)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les parties demandent la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable : (ligne 7 du protocole)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les parties prévoient produire plus d'une expertise par partie : (ligne 34 du protocole)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les parties prévoient procéder à plus d'un interrogatoire par partie : (lignes 35, 36, 37 du protocole)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les parties conviennent que la défense sera écrite : (ligne 39 du protocole)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le litige a fait ou fait l'objet d'une gestion de l'instance avant le dépôt du protocole selon l'article 157 C.p.c. : (ligne 4 du protocole) Dans l'affirmative, le protocole ci-joint n'est pas soumis à l'examen par le tribunal selon l'article 150 C.p.c., sauf décision contraire de ce dernier.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

et

Partie

(art. 148 C.p.c.)

1.	Nature du litige :
	Valeur de l'objet du litige :
2.	Dernière date à laquelle la demande a été signifiée à toutes les parties :
3.	Les parties demandent une prolongation du délai pour la mise en état du dossier (art. 173 C.p.c.) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> pour le 1 ^{er} protocole (prolongation demandée de (mois) <input type="checkbox"/> pour un protocole subséquent (avec avis de présentation, demande de (mois)
4.	Le litige a fait ou fait l'objet d'une gestion de l'instance selon l'article 157 C.p.c., soit avant le dépôt du protocole : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.	Les parties demandent une conférence de gestion de l'instance lors du dépôt du premier protocole (pour un protocole subséquent, les parties doivent présenter leur demande au juge désigné ou déposer un avis de gestion) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.	Les parties requièrent une durée approximative de l'instruction de : <input type="checkbox"/> 2 jours et moins <input type="checkbox"/> plus de 2 jours
7.	La tenue d'une conférence de règlement à l'amiable : <input type="checkbox"/> est demandée <input type="checkbox"/> est prématurée <input type="checkbox"/> est exclue
8.	Questions en litige :
9.	Conventions et engagements (autres que ceux énoncés ailleurs au protocole) :
10.	Indiquer la considération que les parties ont portée à recourir aux modes privés de prévention et de règlement des différends (art. 1 à 7 et 148 C.p.c) :

MOYENS PRÉLIMINAIRES ET INCIDENTS

11.	Moyens déclinatoires		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
12.	<input type="checkbox"/> Renvoi devant le tribunal compétent ou rejet pour cause d'absence de compétence (art.167 C.p.c.) :	Soumis par	Date limite
13.	<input type="checkbox"/> Autre moyen déclinatoire (avec référence à l'article du C.p.c.) :		

14.	Moyens d'irrecevabilité		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15.	<input type="checkbox"/> Incapacité ou absence de qualité pour agir d'une des parties (art. 168 C.p.c.) :	Soumis par	Date limite
16.	<input type="checkbox"/> Absence d'intérêt d'une partie (art. 168 C.p.c.) :		
17.	<input type="checkbox"/> Demande non fondée en droit (art. 168 C.p.c.) :		
18.	<input type="checkbox"/> Autre moyen d'irrecevabilité (avec référence à l'article du C.p.c.) :		

19.	Autres moyens		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
20.	<input type="checkbox"/> Précision sur (indiquer la procédure et les paragraphes visés) :	Soumis par	Date limite
21.	<input type="checkbox"/> Radiation d'allégations non pertinentes (art. 169 C.p.c.) :		
22.	<input type="checkbox"/> Cautionnement pour frais (art. 492 C.p.c.) :		
23.	<input type="checkbox"/> Autre moyen (avec référence à l'article du C.p.c.) :		

24.	Incidents		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
25.	<input type="checkbox"/> Intervention d'un tiers (art. 184 C.p.c.) Nature :	Soumis par	Date limite
26.	<input type="checkbox"/> Autre incident (avec référence à l'article du C.p.c.) :		

AUTRES PROCÉDURES

27.	Mesures de sauvegarde (art. 169, al. 1 C.p.c.) :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Préciser :	Soumis par	Date limite

EXPERTISES

28.	Expertise(s) commune(s)		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Motifs de refus d'expertise(s) commune(s) (art. 148, al. 4 C.p.c.) :		
	Nature :		
	Date limite pour le dépôt :		
	Coûts prévisibles :		\$

29.	Expertises de la partie demanderesse <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	Nature :			
	Nombre d'expertises :			
	Date limite pour le dépôt :			
	Coûts prévisibles :			\$

30.	Expertises de la partie défenderesse <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	Nature :			
	Nombre d'expertises :			
	Date limite pour le dépôt :			
	Coûts prévisibles :			\$

31.	Expertises d'une autre partie <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	Nature :			
	Nombre d'expertises :			
	Date limite pour le dépôt :			
	Coûts prévisibles :			\$

32.	Demande d'examen physique, mental ou psychosocial <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	Requis par la partie :			
	Date limite pour le dépôt :			
	Coûts prévisibles :			\$

33.	Total des expertises			
	Nombre total d'expertises (incluant l'expertise commune), si plus d'une expertise par partie :			
	Coûts prévisibles :			\$

INTERROGATOIRES						
34.	Interrogatoire par la partie demanderesse, sauf pour interrogatoire écrit					
	Préciser les informations suivantes pour chacune des personnes à interroger :					
		Nom	Date limite	Durée	Lieu	Date du dépôt des engagements
	1					
	2					
	3					
	4					
5						
Autorisation requise (art. 229 C.p.c.) :					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

35.	Interrogatoire par la partie défenderesse, sauf pour interrogatoire écrit Préciser les informations suivantes pour chacune des personnes à interroger :					
		Nom	Date limite	Durée	Lieu	Date du dépôt des engagements
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
Autorisation requise (art. 229 C.p.c.) :					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
36.	Interrogatoire par la partie _____, sauf pour interrogatoire écrit Préciser les informations suivantes pour chacune des personnes à interroger :					
		Nom	Date limite	Durée	Lieu	Date du dépôt des engagements
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
Autorisation requise (art. 229 C.p.c.) :					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

DÉFENSE, DEMANDE RECONVENTIONNELLE ET DÉFENSE RECONVENTIONNELLE	
37.	Défense orale (art. 154 et 170, al. 2 C.p.c.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Le défendeur doit obligatoirement énoncer sommairement ses moyens de défense (au besoin, joindre une annexe) :
	Le cas échéant, date limite pour la production de l'exposé sommaire des moyens de défense :
38.	Défense écrite (art. 148, al. 5 et 171 C.p.c.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Le défendeur doit obligatoirement énoncer sommairement ses moyens de défense et les raisons pour lesquelles une défense écrite est nécessaire :
	Date limite de la production de la défense :
39.	Demande reconventionnelle (art. 172, al. 2 C.p.c.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non La partie entend produire une demande reconventionnelle
	Date limite de la production de la demande reconventionnelle :
40.	Défense reconventionnelle orale (art. 172, al. 2 C.p.c.) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	La date limite de dépôt de l'énoncé sommaire des motifs de contestation de la demande reconventionnelle est fixée au :
	La partie _____ demande de produire une défense reconventionnelle écrite : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Date limite de la production de la défense reconventionnelle écrite :

COMMUNICATION DE LA PREUVE		
	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 159 C.p.c.)	Date limite
41.	Communication des pièces en demande :	
42.	Communication des autres éléments de preuve en demande :	
43.	Communication des pièces en défense :	
44.	Communication des autres éléments de preuve en défense :	
45.	Communication des pièces et des autres éléments de preuve par les autres parties :	
46.	Liste des pièces admises par le demandeur :	
47.	Liste des pièces admises par le défendeur :	
48.	Liste des pièces et des autres éléments de preuve admis par les autres parties :	
49.	Communication des déclarations écrites pour valoir témoignage en demande :	
50.	Communication des déclarations écrites pour valoir témoignage en défense :	
51.	Communication des déclarations écrites pour valoir témoignage par les autres parties :	

COMPLÉMENT AU PROTOCOLE DE L'INSTANCE		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
52.	Énumérer les points qui ne peuvent être déterminés à cette étape ou sur lesquels les parties n'ont pas pu s'entendre :		

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT	
53.	<p>Demande d'inscription pour instruction et jugement</p> <p><input type="checkbox"/> Elle sera produite à l'intérieur du <u>délai de rigueur</u> déterminé selon l'art. 173 al.1 C.p.c. ou</p> <p><input type="checkbox"/> Les parties sollicitent une prolongation du délai de mois (art. 148 al. 8, 158 al. 7 et 173 C.p.c.).</p>

FRAIS DE JUSTICE		
54.	Évaluation des frais de justice en demande (incluant les expertises) :	\$
	Évaluation des frais de justice en défense (incluant les expertises) :	\$
	Évaluation des frais de justice des autres parties (incluant les expertises) :	\$

COMMUNICATION, NOTIFICATION ET SIGNIFICATION	
55.	Modes de notification que les parties entendent utiliser (art. 109 à 140 et 148, al. 9 C.p.c.) :

Avis aux parties et aux avocats

Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par le Tribunal selon les articles 341 et 342 C.p.c. L'article 149 C.p.c. prescrit que le protocole de l'instance convenu entre les avocats doit être notifié aux parties, à moins qu'elles ne l'aient signé.

Le

Le

Partie demanderesse

ou

Me

Avocat(s) en demande

(Nom de l'étude)

(Adresse)

(Ville, province et code postal)

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Partie défenderesse

ou

Me

Avocat(s) en défense

(Nom de l'étude)

(Adresse)

(Ville, province et code postal)

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Le

Le

Partie

ou

Me

Avocat(s)

(Nom de l'étude)

(Adresse)

(Ville, province et code postal)

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Partie

ou

Me

Avocat(s)

(Nom de l'étude)

(Adresse)

(Ville, province et code postal)

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :